



**CAMPAGNE MONDIALE POUR  
L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT**

**DOSSIER DE PRESSE**



# UN ENGAGEMENT FRANÇAIS

---

La peine de mort n'est pas la justice, c'est l'échec de la justice. La peine de mort n'est pas un instrument utile à la lutte contre la criminalité. La perte de vie humaine qu'elle entraîne est irréparable et aucun système juridique n'est à l'abri d'une erreur judiciaire. Le recours à la peine de mort n'est pas un simple instrument de politique pénale, c'est une violation des droits de l'Homme.

Comme il existe, dans chaque pays, des hommes engagés dont le nom est associé à une cause, il existe des Etats engagés pour des combats universels au sein de la communauté des nations. Chacun sait ce que l'abolition de la peine de mort doit à la détermination de Victor Hugo, Albert Camus ou Robert Badinter. Aujourd'hui, la France occupe une place privilégiée et reconnue au sein des principaux Etats engagés dans la lutte contre la peine de mort.

L'abolition de la peine de mort est une cause hautement symbolique, qui rappelle l'universalité des droits de l'Homme. La prise de conscience mondiale en faveur de l'abolition progresse sur tous les continents, indépendamment du type de régime politique, du niveau de développement ou de l'héritage culturel.

**Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères, a décidé de prolonger ce combat en mobilisant la diplomatie française partout dans le monde pour une campagne pour l'abolition de la peine de mort.**

**Sur le terrain, chaque ambassade de France est mobilisée.**

Par des démarches générales ou en faveur de cas individuels, pour rappeler l'opposition de la France à la peine de mort, en tous lieux et en toutes circonstances.

Par l'organisation d'événements, conférences, projections, débats, partout où la peine capitale est encore appliquée, afin de porter la campagne et de soutenir les acteurs engagés dans la cause abolitionniste.

**La France mène une action complémentaire à celle de la société civile.**

Notre action se déploie partout en complémentarité à celle des fondations ou ONG impliquées contre la peine de mort. En fixant le cap de l'abolition universelle de la peine de mort, au-delà de celui du moratoire, la France affiche une ambition élevée pour les droits de l'Homme dans son action extérieure.

**Une action déterminée dans les enceintes internationales : la résolution des Nations Unies sur un moratoire universel et le Conseil des droits de l'Homme**

Au sein des Nations Unies, la France promeut l'adoption de la résolution biennale de l'Assemblée générale appelant à l'instauration d'un moratoire universel sur la peine de mort, qui sera à nouveau soumise au vote à l'automne 2012. Au Conseil des droits de l'Homme, la France saisit chaque occasion pour exhorter tous les Etats appliquant la peine de mort à l'abolir.



# LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

---

## **27 septembre, Assemblée générale des Nations unies LANCEMENT D'UNE COALITION INTERNATIONALE POUR L'ABOLITION**

Laurent Fabius fait de l'abolition universelle de la peine de mort une priorité de son action. Il a pris l'initiative de tenir le 27 septembre à New York une réunion de haut niveau sur ce thème, qu'il a coprésidé avec son homologue béninois, Nassirou Arifiri Bakoe.

De grandes personnalités engagées en faveur des droits de l'Homme et de l'abolition de la peine de mort y ont participé. C'est notamment le cas de Navanethem Pillay, Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Kenneth Roth, directeur exécutif de Human Rights Watch et Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général d' "Ensemble contre la peine de mort".

Le thème de cette réunion ministérielle était "La peine de mort : du moratoire à l'abolition". Avec la République du Bénin, dernier État en date à avoir ratifié le deuxième protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, nous avons partagé nos expériences en vue de relancer le mouvement abolitionniste mondial. En lien avec les Nations unies et la société civile, cet événement visait à encourager le plus grand nombre d'États à franchir le pas décisif entre le moratoire de fait et l'abolition en droit afin de mettre un terme définitif à cette pratique cruelle et inhumaine.

## **9 octobre, Quai d'Orsay JOURNEE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT : LEVER DE RIDEAU**

La France s'engage dans une campagne pour l'abolition universelle de la peine de mort, plaçant les droits de l'Homme au cœur des ambitions de son action extérieure.

Après avoir réuni plus de 50 pays lors de l'Assemblée générale des Nations unies, Laurent Fabius convie au Quai d'Orsay les acteurs et les défenseurs de l'abolition, en lever de rideau de la Journée mondiale contre la peine de mort.

Pour la première fois, cet événement rassemblera à Paris, avec les présidents et représentants de grandes ONG, les intellectuels et de nombreux étudiants, des avocats de condamnés à mort venus du monde entier (Japon, Iran, Etats-Unis, Chine Kenya, Mongolie).

### Programme

- Un message enregistré pour l'occasion par Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations unies, sera diffusé.
- A 18h, trois forums seront organisés dans les salons de l'Hôtel du ministre : ils réuniront des ONG françaises et internationales, les avocats des condamnés à mort ainsi que des diplomates agissant sur le terrain et dans les enceintes internationales.
- A 19h, Laurent Fabius prononcera un discours présentant le combat de la France pour l'abolition universelle.
- Une lecture de textes d'Albert Camus par le dramaturge Olivier Py précédera l'intervention de Robert Badinter, qui conclura cette soirée.

Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, a décidé de faire de l'abolition de la peine de mort une priorité de son action ; outre cette journée, ce sont l'ensemble de nos ambassades, de nos consulats et instituts culturels qui sont mobilisés partout dans le monde.



# LA MOBILISATION DE NOTRE RESEAU DIPLOMATIQUE

---

**Cette campagne mobilise l'ensemble de notre réseau à l'étranger.**

Dès la fin de l'été, lors de la réunion de la conférence des ambassadeurs à Paris, Laurent Fabius a lancé une mobilisation générale de notre réseau diplomatique, consulaire et culturel.

**Les Ambassades situées dans des pays qui n'ont pas encore aboli la peine de mort sont appelées, en fonction des possibilités et du contexte local, à communiquer, à organiser des manifestations ou à entreprendre des démarches auprès des autorités, pour faire progresser l'objectif de l'abolition.**

Des dizaines d'initiatives seront lancées cette année, notamment autour de la Journée Internationale pour l'abolition de la peine de mort du 10 octobre. Des exemples de cette mobilisation sans précédent seront présentés au Quai d'Orsay lors des rencontres du 9 octobre : à Minsk, Nouakchott, Rangoun, la Havane ou Tokyo, mais aussi aux Nations Unies à Genève, où se réunit le Conseil des Droits de l'Homme, nos Ambassades préparent des événements, et mobilisent tout l'éventail de nos outils d'influence et de plaidoyer pour faire vivre le débat, susciter les réflexions, faire progresser la nécessité de l'abolition.



## ANNEXE : LA PEINE DE MORT DANS LE MONDE

---

La lutte contre la peine de mort est un combat à long terme, pour lequel des progrès sont visibles chaque année dans l'ensemble des régions du monde. On constate une baisse tendancielle du nombre de condamnations à mort et des exécutions dans le monde. En 20 ans, plus de cinquante Etats sont devenus abolitionnistes en droit.

En 1981, la France devenait le 36<sup>ème</sup> Etat à renoncer à ce traitement cruel et inhumain. En 2007, elle a ratifié le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. Adopté par les Nations Unies en 1989, le Protocole est le premier instrument à portée universelle qui affirme que l'abolition de la peine de mort contribue à promouvoir la dignité humaine et le développement progressif des droits de l'Homme. Le 5 juillet 2012, la République du Bénin abolissait la peine de mort en adhérant au Protocole facultatif. Plus de cent Etats dans le monde ont fait le pas décisif et irréversible entre le moratoire observé depuis plusieurs années et l'abolition en droit.

- On constate une **baisse tendancielle du nombre de condamnations à mort et des exécutions dans le monde. En 20 ans, plus de cinquante Etats sont devenus abolitionnistes en droit.**

- **A ce jour, 99 Etats ont aboli la peine de mort pour tous les crimes, 8 l'ont aboli pour les crimes de droit commun, et 33 respectent un moratoire sur les exécutions, soit 140<sup>1</sup> Etats au total.**

- **En revanche, la peine de mort est toujours appliquée dans 58 Etats et territoires.**

**Depuis 2011, 23 Etats ont procédé à des exécutions<sup>2</sup>.** Si le nombre de pays procédant à des exécutions diminue, le dernier rapport d'Amnesty International recense 676 exécutions en 2011, contre 527 en 2010, ce qui démontre l'augmentation des exécutions dans le noyau dur des pays rétentionnistes, essentiellement l'Arabie Saoudite, l'Iran et l'Iraq. En outre, le chiffre réel est difficile à déterminer en l'absence de statistiques officielles dans certains Etats, dont la Chine. Le nombre de condamnations a quant à lui diminué, passant de 2 024 en 2010 à 1 923 en 2011.

- **Chaque année, de nouveaux pays abolissent la peine de mort :**

- La Mongolie et le Bénin ont ratifié le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort en 2012.
- La Lettonie a aboli la peine de mort pour tout crime en janvier 2012.
- Le Honduras et la République Dominicaine ont ratifié le protocole additionnel de la Convention américaine relative aux droits de l'Homme portant sur l'abolition de la peine de mort respectivement en novembre 2011 et janvier 2012.
- Aux Etats-Unis, l'Illinois et le Connecticut sont devenus les 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> Etats à abolir la peine capitale respectivement en mars 2011 et en avril 2012.

### AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

---

Malgré l'espoir suscité par les printemps arabes, **aucun des 22 Etats de la région n'a aboli la peine de mort.** En 2011, au moins 558 exécutions ont été recensées dans huit pays (Arabie Saoudite, Autorité palestinienne, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Iran, Syrie et Yémen), dont **plusieurs centaines en Iran, 68 en Irak, et au moins 82 en Arabie saoudite, une tendance qui s'est poursuivie en 2012.** Aucune information n'est disponible sur l'utilisation de la peine de mort en Libye pour l'année 2011, mais de nombreux rapports font état d'exécutions extrajudiciaires par toutes les parties au conflit. Les autres pays observent des moratoires de fait depuis plusieurs années (Tunisie depuis 1991, Maroc et Algérie depuis 1993, Liban depuis 2004 et Jordanie depuis 2006).

### ASIE

---

<sup>1</sup> Les Etats comptabilisés ne sont pas tous membres des Nations Unies, notamment les Iles Cook, le Vatican ou Niue, d'où un nombre total supérieur à 193.

<sup>2</sup> Afghanistan, Arabie saoudite, Bangladesh, Belarus, Chine, Corée du Nord, Egypte, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Gambie, Irak, Iran, Japon, Malaisie, Autorité palestinienne, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Taiwan, Vietnam et Yémen.



**La Mongolie a aboli la peine de mort en mars 2012**, rejoignant ainsi le Népal, le Timor Leste, les Philippines et le Cambodge, comme Etats abolitionnistes de la région. **Plusieurs Etats observent des moratoires de fait depuis plusieurs années** (Maldives depuis 1952, Sri Lanka depuis 1976, Birmanie depuis 1988, Laos depuis 1989, Corée du Sud depuis 1997, Inde depuis 2004). Le Pakistan maintient à ce jour son moratoire en vigueur depuis 2009.

**En 2011, huit Etats ont procédé à des exécutions** : l'Afghanistan, le Bangladesh, la Chine, la Corée du Nord, la Malaisie, Singapour, Taiwan et le Vietnam, mais dix-huit Etats ont prononcé des condamnations à mort. En l'absence de données officielles, des estimations font état de **plusieurs milliers d'exécutions annuelles en Chine**. **Le Japon a rompu un moratoire de fait observé pendant un an et demi le 29 mars 2012 avec la pendaison de trois condamnés**. Le pays a procédé à de nouvelles exécutions en août et septembre 2012.

## AMERIQUES ET CARAÏBES

---

**Le continent américain est dans sa grande majorité abolitionniste**. En 2011 et à ce jour, les **Etats-Unis** ont été le seul pays du continent à procéder à des exécutions. Néanmoins, des résultats positifs sont observables, avec l'abolition de la peine de mort en Illinois et au Connecticut et la mise en place d'un moratoire dans l'Oregon.

Dans le reste du continent, le **Belize, Cuba, la Jamaïque, le Guatemala, le Guyana, le Surinam, Trinité et Tobago** et la plupart des îles des Caraïbes anglophones n'ont pas aboli la peine de mort. Les pays du Commonwealth observent toutefois un moratoire de fait, des suites de la jurisprudence « Pratt et Morgan » du Conseil privé de la reine, selon laquelle l'application de la peine de mort plus de cinq ans après la condamnation constitue un traitement cruel et inhumain.

La **Commission interaméricaine des droits de l'Homme** s'oppose à la peine de mort et se prononce fréquemment contre les exécutions aux Etats-Unis.

## AFRIQUE

---

17 Etats sur 48 ont aboli la peine capitale en droit<sup>3</sup> et on observe une évolution positive ces dernières années. En 2009, le Togo et le Burundi ont rejoint les Etats abolitionnistes. Le Benin a aboli la peine de mort en juin 2012 et la République Démocratique du Congo s'est exprimée en faveur d'un « moratoire irréversible » et d'une « abolition progressive » en mars 2012. A l'opposé de cette tendance positive, le Botswana et la Gambie ont procédé à des exécutions en 2012.

La **Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples** a appelé à l'abolition de la peine de mort lors de sa 49<sup>e</sup> session en 2011.

## EUROPE ORIENTALE

---

La Biélorussie reste le seul Etat du continent européen à ne pas avoir aboli la peine capitale. Quatre personnes ont été exécutées depuis 2011, dont deux en mars 2012. La **Russie** a instauré un moratoire sur les exécutions en 1996.

En Europe, les **protocoles 6 et 13 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales** prohibent également la peine de mort en temps de paix et de guerre.

---

<sup>3</sup> Afrique du Sud, Angola, Benin, Burundi, Cap Vert, Cote d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée Bissau, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Sao Tomé, Sénégal, Seychelles, Togo.

